**APPEL À CANDIDATURES ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ**

 **MOUVEMENT DE L’EMPLOI 2025**

1. Le professeur intéressé devra déclarer son poste actuel à l’occasion du mouvement de l’emploi. Sans cette démarche il ne pourra pas être nommé par le Rectorat. Si sa candidature n’est pas retenue, l’enseignant pourra conserver son poste actuel.
* **En premier degré** : il sera indispensable d’effectuer cette démarche, en en informant son Chef d'établissement et en constituant son dossier avant le 12 février 2025 sur le site [cde.ec83.com/](https://cde.ec83.com/) (site ouvert le 21 janvier 2025). Pour candidater sur un poste spécialisé en second degré il faudra également constituer son dossier pour la CAE. Pour ce faire contactez Mme BOUSSAROQUE au 04 94 22 66 34.
* **En second degré** : il sera indispensable d’effectuer cette démarche, en en informant son Chef d'établissement et en constituant son dossier pour la CAE. Pour ce faire contactez Mme BOUSSAROQUE au 04 94 22 66 34.
1. Parallèlement aux démarches officielles auprès du Rectorat, le candidat se rapprochera du ou des Chefs d'établissement selon les indications portées ci-dessus (envoi d’un CV et d’une lettre de motivation).

**Vous pouvez vous rendre** **sur** [ce lien](https://www.formiris.org/actualites/national/preparation-cappei-2023-2024) **pour avoir des informations sur la formation conduisant à la passation du CAPPEI** (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive).